



Legataire Universel testament

Par Pitchounee

Bonjour,

Je suis actuellement Légataire Universel du testament de ma Grand-Mère ou dessus il y a écrit que elle léguait totalité de son patrimoine à moi sa petite fille.

Le notaire qui s'occupe du dossier à précisé que ma mère (sa fille)toucherai la moitié en part égale.

Sachant que ma Grand-Mère souhaitais que cela me revienne (sa propre fille la renié sans raison)est-il normal que sa fille touche la moitié ?

Je précise qu'il y a aucun Patrimoine juste de l'argent sur un compte.

De plus les frais de succession me reviennent alors que de son coté rien, car elle est exonéré en dessous d'une tranche.

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous

Par Isadore

Bonjour,

Votre mère a droit à la moitié du patrimoine laissé par sa mère au titre de la réserve héréditaire. Elle peut renoncer à la réclamer, mais si elle la demande, vous n'avez pas moyen de l'en empêcher.

Avoir "renié" sa mère ne la prive pas de ses droits.

Il y a un abattement de 100 000 euros quand un enfant hérite, et de 1 594,00 euros quand un petit-enfant bénéficie d'un legs alors que son parent est encore vivant.

Il est donc normal que vous ayez des droits de succession payer et pas votre mère. Ils ne vous "reviennent" pas, ils sont calculés en fonction de la situation de chaque héritier ou légataire.

Par isernon

bonjour,

les enfants sont des héritiers réservataires, en présence d'un enfant, cette réserve est de 50 % de la succession.

dans votre cas, votre mère, héritière réservataire de sa mère, doit recevoir la moitié de la succession.

votre grand mère ne pouvait disposer librement que de la quotité disponible de 50 %.

les droits de successions sont plus élevés pour le petit enfant que pour l'enfant du défunt alors que l'abattement est plus élevé pour l'enfant que pour le petit enfant.

votre grand mère aurait dû consulter un notaire avant d'établir son testament.

salutations

Par Pitchounee

Je vous remercie pour votre retour rapide

Pourtant elle à bien fait appel à un notaire avant.